



## RENCONTRE CITOYENNE VERBIER – 26 août 2025

*Le Conseil municipal organise plusieurs fois par année des rencontres de dialogue avec la population dans différents villages de la Commune.*

*Voici un condensé des thématiques abordées lors de la rencontre du 26 août 2025 au cinéma de Verbier, en présence d'une trentaine de concitoyennes et concitoyens, ainsi que des différentes réponses apportées par la Municipalité.*

### MOBILITÉ DOUCE / ÉLECTRIQUE

**Réduction émission CO<sub>2</sub> : La mobilité douce a été évoquée. Il existe deux leviers pour réduire l'émission de CO<sub>2</sub> : la sobriété et la mutualisation. Comment leur mise en œuvre est-elle prévue ?**

Plusieurs pistes et projets sont en cours de réflexion, notamment sur la mutualisation des parkings ou sur les recharges électriques.

D'autres réflexions sont faites par le centre de compétence en mobilité, orientées sur le transport à la demande. Cela permettrait d'utiliser les bus selon les besoins et non plus selon les cadences.

La déléguée au développement durable de la Commune participe également à ces axes de développement, notamment pour l'incitation à l'utilisation du vélo. Durant le mois de juin à eu lieu le projet BiketoWork et en septembre 2025 le défi Cyclomania.

La thématique de la mobilité douce est importante. Comme exemple est donné le réaménagement de la place Curala, sur laquelle des places de stationnement pour les voitures ont été supprimées afin d'ajouter des racks à vélos.

Il est rappelé que les infrastructures ont été prévues pour les pics de fréquentation touristique. C'est un défi d'inciter les citoyens à prendre les vélos alors que des places existent et sont disponibles.

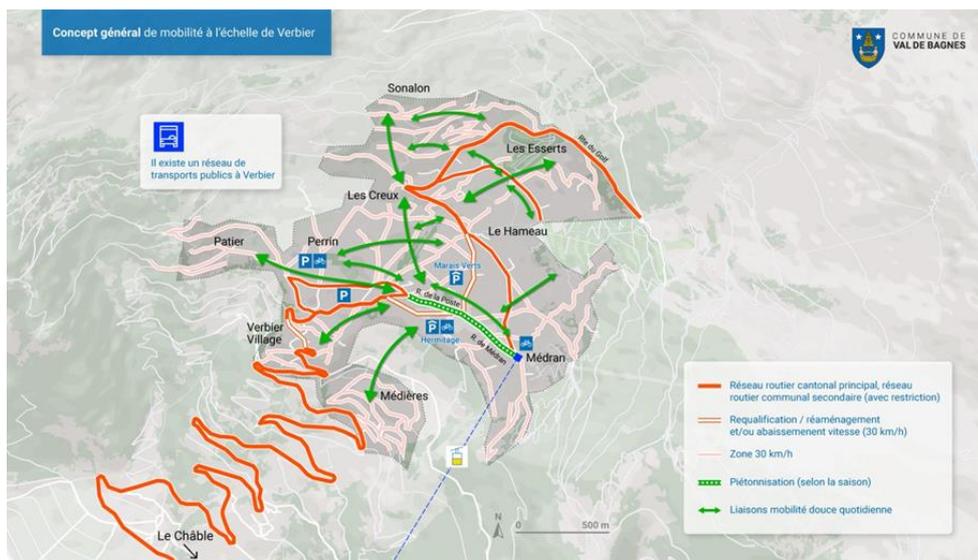
**Mobilité électrique : Beaucoup de voitures électriques sont présentes sur Verbier. Pourtant, il n'existe que des bornes de recharge longue.**

La plupart des bornes de recharge sur Verbier sont standards. Il n'est pas partout possible de poser des bornes rapides, en raison du réseau électrique. La constatation est semblable sur le reste de la Commune. L'amélioration des bornes est dans les tâches du service de la mobilité, sans date définie de pose.

La dernière borne de recharge de la phase 1 sera installée prochainement. Ainsi, la phase 2 va débuter, avec l'analyse des besoins par un bureau externe.

**Heures de pointes** : Les transports en mobilité douce durant les heures de pointes (8h et 17h) sont dangereux. Le trafic est dense. Pour être en sécurité face à ce trafic, les cyclistes circulent sur le trottoir. Y a-t-il une possibilité d'abaisser la vitesse dans certaines zones, afin de garantir la sécurité de tous les usagers ?

La situation actuelle est connue. Le plan directeur de la mobilité intègre ces réflexions. La Commune a la main sur le réseau routier communal. Toutefois, certaines routes sont dans les mains cantonales.



**Cyclistes et rue du Médran** : La rue de Médran devient dangereuse en raison, notamment, de la vitesse des cyclistes. Y a-t-il une possibilité de contrôler leur vitesse ?

Un équilibre doit être trouvé entre les usagers de la route.

La problématique a été identifiée par le service de la sécurité. Selon les statistiques, environ 10% des cyclistes ne respectent pas les signalisations. Des mesures restrictives doivent être mises en place.

La signalétique doit également être revue.

Il est à noter que ce sont des mesures qui prennent du temps, mais que la Commune travaille à leur mise en place.

**Travaux et mobilité douce** : Les chemins verticaux dans Verbier sont étroits. La station s'agrandit. Les chemins sont régulièrement bloqués, notamment à cause des camions présents pour les travaux. La mobilité douce à Verbier deviendra de plus en plus difficile.

Verbier est une station dans laquelle des rénovations sont faites régulièrement, y compris par la Commune pour ses projets.

La mobilité douce peut être améliorée. La révision du PAZ le prend en compte.

**Cohabitation avec VTT : La cohabitation cyclistes / piétons sur les chemins de montagne n'est pas toujours évidente. Il serait bien d'en garder certains dédiés aux piétons et d'autres aux VTT.**

Des dossiers d'homologation de VTT sont en cours. Une fois cette étape réalisée, il sera possible de canaliser le passage.

Des échanges ont lieu avec le canton.

De plus, nous sommes une commune pilote pour le projet cantonal « FairTrail » qui vise à apaiser la cohabitation entre tous les utilisateurs des chemins pédestres.

## TRANSPORTS PUBLICS / PRIVÉS

**Vélos dans les transports : En marge de la gratuité des transports pour les moins de 25 ans et les plus de 65 ans, est-il envisageable d'offrir également les emplacements pour vélos dans les transports publics ?**

Le principe d'offrir les emplacements de vélos dans les transports n'est logiquement pas possible. En effet, le nombre de place pour les vélos est limité.

Toutefois, le centre de compétence en mobilité travaille à l'amélioration de ces possibilités.

**Arrêts des transports publics : La majorité de la population de Verbier est sénior. Certains d'entre eux n'utilisent plus les transports publics en raison des conditions d'attente (au froid ou au soleil, sans banc).**

**De même, le manque de déneigement en hiver des trottoirs pose un problème de sécurité.**

Des réflexions en ce sens sont faites avec le bureau ATE, dont les résultats de l'étude les aiguilleront. De plus, ces aspects sont intégrés à la modification du plan de zones.

Les arrêts de bus sont en cours de restauration et de mise aux normes.

**Arrêt place de Brunet : Où se trouve l'arrêt de bus vers la place de Brunet ?**

L'arrêt de bus montant vers Savoleyres se trouve sous « Le Rouge ». Il sera ainsi plus proche de l'arrivée des skieurs. La sécurité, tant des piétons que des véhicules, est primordiale. Le nouvel arrêt est à plat (voir descendant), le bruit au démarrage des bus est nettement réduit. Le bruit au démarrage des bus depuis l'ancien arrêt (en montée) faisait l'objet de nuisances sonores pour les riverains.

Une zone de dépose pour les cars touristiques (et shuttles aéroport) sera aménagée vers le centre sportif (parking de l'ancienne fourrière).

Il est possible de stationner les cars au « Trou 17 » en été.

**Bus pour Médières** : Les habitants de Médières avaient demandé des bus en hiver liés aux horaires habituels de travail, afin de limiter les déplacements en voitures privées.

Une pétition des habitants de Médières et Fontenelle avait été faite. Le sujet fait partie du centre de compétence en mobilité. Comme répondu précédemment, un des axes de développement est les courses sur appel. Leur mise en place prend du temps.

**Télécabines** : Est-il envisagé de changer les cabines de la ligne Le Châble-Verbier pour qu'elles puissent accueillir des vélos ?

Des discussions ont lieu depuis plusieurs années pour le changement de ces cabines, qui n'était techniquement pas réalisable. Il est désormais envisageable de prévoir des cabines plus grandes sur ce parcours. Le projet est en étude de faisabilité et est prévu dans les prochaines années, en synergie avec le Hub de Curala.

**Transport hôtelier** : Certains hôtels à Verbier utilisent des véhicules privés pour transporter leurs clients, ce qui engendre une circulation importante dans le village, notamment jusqu'à Médran.

La Commune doit inciter les usagers à utiliser les transports publics, mais ne pourra les y obliger. Le réseau est développé et cadencé à Verbier.

**Taxis** : Pourquoi le service de taxi en station est-il réduit ?

La conduite de taxis est une profession libérale, qui doit s'implanter dans la station. La Commune finance en partie les taxis de nuit, en saison. Une réflexion est à mener pour le hors saison. Des places de stationnement pour taxis sont prévues vers la place de l'Ermitage.

Un partenariat est établi avec la société May Taxis pour les services de nuit, durant la haute saison.

## DIVERS

**Parking vers la villa des dames** : Les places de stationnement devant les bâtiments de la Villa des Dames sont régulièrement utilisées, notamment en hiver, par des skieurs à la journée. Cela engendre un manque de place pour les commerces.

Des réflexions sont en cours dans le cadre du projet de Curala. L'une des pistes est d'inciter les familles locales à se rendre au Châble en transports publics.

De plus, le Conseil général a déposé un postulat « pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) ».

La partie officielle est clôturée à 20h40.